

Mme Rabotie

3

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

69133

Objet

**CREATION DE RESERVES
FONCIERES
Acquisition d'immeubles
dans le cadre de la réali-
sation du Plan d'Urbanisme
Terrain CHAUVIN-SOUCHARD.**

DATE DE CONVOCATION

15 déc. 1969

DATE D'AFFICHAGE

20 déc. 1969

Nombre de conseillers
en exercice 24
Nombre de présents 15
Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf

le 19 décembre 1969 à 20 heures 45

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Monsieur MATRAS, Premier Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOCHE, BUJARD, LANUSSE, Adjoint
COLLE, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, BROTEAU, VULTAGGIO,
OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Dr. GACHET et M. BOUCHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M. MATRAS
Excusés: M. de LIPKOWSKI, Maire, M. NARTEAU

Absents : MM.

M TETARD Guy a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

M. CHAUVIN-SOUCHARD envisage de vendre des terrains cadastrés section AN N° 21 et CH N° 112, pour une superficie globale de 1ha 24a 03ca.

Ces terrains grevés d'une servitude d'urbanisme dite "Espaces verts publics à créer" s'intègrent parfaitement dans le cadre des opérations engagées pour la réalisation du plan d'urbanisme.

M. CHAUVIN-SOUCHARD accepte la vente de ces parcelles de terrain moyennant le prix global pour l'ensemble de SOIXANTE MILLE francs (60.000 Fns)

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur cette acquisition foncière extrêmement intéressante et bénéfique pour la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les plans des lieux et parcellaire
Vu l'état parcellaire des terrains à acquérir,
Vu la promesse de vente souscrite le 12 décembre 1969 par M. CHAUVIN-SOUCHARD,

Considérant l'impérieuse nécessité pour la Ville de se rendre acquéreur de terrains facilitant la réalisation du Plan d'urbanisme,

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable deux parcelles de terrain appartenant à M. CHAUVIN SOUCHARD Jean-Paul, telles qu'elles sont mentionnées sur les plans et état parcellaire annexés au dossier, parcelles de terrain cadastrées section AW N° 21 et section CH N° 112, pour une superficie de UN HECTARE VINGT QUATRE ARRES HUIT CENTIARES, (1ha 24 a 08ca) moyennant le prix global de SOIXANTE MILLE FRANCS (60.000 Fns),
- de demander à M. le Sous-Préfet de bien vouloir déclarer d'utilité publique ladite acquisition à l'amiable,
- que les relevés topographiques et plans de bornage seront dressés par M. TETARD, Géomètre.
- que l'acte concrétisant l'opération serait dressé par l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN,
- que la dépense correspondante à l'opération serait imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 1969, chapitre 908 article 2100 (financement assuré par emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Marnes, délibération du 29 Août 1969).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. Les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

APPROUVÉ

Annexé à mon
procès-verbal de ce jour.

F 8 JAN. 1970

Fait à Royan, le _____

Le Sous-Préfet,

